

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le quatre novembre, à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson, sous la présidence de Vincent SAMSON, maire.

**Étaient présents** : Chantal BUIN, Didier DANGEUL, José HEINTJE, Stéphane GAUDIN, Richard MASSON, Arnaud PAUMIER et Luis POUPON.

**Absents excusés** : Michel BLOT, Sébastien RIBOT et Vanessa RIBOT.

**Pouvoir** : Procuration de Michel BLOT donnée à Stéphane GAUDIN.

**Secrétaire de séance** : José HEINTJE.

\*\*\*\*\*

Monsieur le maire soumet le compte-rendu de la séance du 7 octobre 2015 à l'approbation du conseil municipal. Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **Travaux à l'église : annulation de la délibération 2015-43 du 2 septembre 2015**

Lors de la séance du conseil municipal du 2 septembre 2015, après délibération, les élus ont retenu l'entreprise Matras pour l'exécution des travaux de rénovation de la toiture de l'église.

Cet édifice est intégralement inscrit au titre des Monuments historiques. Pour cette raison, les travaux nécessitent l'accord de la direction régionale des Affaires culturelles. Or, dans le cas présent, son responsable départemental, l'architecte des Bâtiments de France, a finalement émis un avis défavorable.

*Les élus présents décident à l'unanimité d'annuler la délibération 2015-43 qui confiait la rénovation de la toiture de l'église à l'entreprise Matras.*

Une restauration lourde de l'église oblige à passer par un architecte, si possible spécialiste du patrimoine ancien, qui définisse le périmètre des travaux, effectue la demande de permis de construire auprès du service territorial de l'architecture et du patrimoine et suive l'ensemble du chantier.

C'est une énorme dépense d'investissement qui exige d'obtenir des subventions importantes. Ce qu'a volontiers reconnu Nicolas Gautier, architecte des Bâtiments de France, lors de sa visite en mairie le 22 octobre dernier. C'est pourquoi il a fait la proposition suivante aux adjoints qui le recevaient ce jour-là.

Pour parer à l'urgence et en attendant mieux, la commune peut se contenter d'un entretien courant de son église. Il suffit de solliciter des artisans et de définir les travaux à effectuer en collaboration avec le service territorial de l'architecture et du patrimoine.

C'est une dépense de fonctionnement limitée qui peut être facilement financée jusqu'à 20 % par la direction régionale des Affaires culturelles, avec des compléments possibles de la part du conseil départemental et du conseil régional.

Nicolas Gautier s'est proposé de revenir à Tresson le lundi 16 novembre pour rencontrer des entreprises choisies par le conseil municipal et déterminer ensemble les interventions à mener au plus vite. Seront conviés les artisans Denis Matras et Laurent Verron, charpentiers-couvreurs, et Yvon Boyer, Guillaume Chosson et Pascal Chosson, maçons-tailleurs de pierre.

### **Coopération intercommunale : projet de schéma départemental**

En application de la loi du 7 août 2015 sur la nouvelle organisation territoriale, qui impose un minimum de 15000 habitants pour une communauté de communes, le Pays bilurien, avec seulement 7337 habitants, est contraint de se rapprocher d'un autre établissement public de coopération intercommunale.

Il est proposé une fusion avec la communauté de communes des Brières et du Gesnois, qui compte 23580 habitants pour 15 communes.

Cette idée est soutenue à la fois par les élus communautaires (qui, pour expliciter leur choix, rappellent le refus opposé par la communauté de communes du Pays calaisien à tout rapprochement) et par le projet de schéma départemental de coopération intercommunale publié par la préfecture.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce projet d'ici au 21 décembre.

Les élus s'interrogent sur le devenir de Tresson, petite commune rurale aux confins d'un grand ensemble dont les préoccupations pourraient être plus urbaines. Ils s'interrogent sur le poids de Tresson lors de la prise de décisions.

*Les élus présents souhaitent se laisser le temps de la réflexion. Ils se prononceront lors de la prochaine réunion du conseil municipal.*

### **Aménagement : avis sur l'extension d'une porcherie**

L'EARL Blottipig, au lieu-dit La Blottière, à Maisoncelles, souhaite étendre sa porcherie pour 30 truies gestantes, avec la construction d'une maternité de 56 places, le réaménagement de l'existant pour 1128 porcs en post-sevrage, la construction de locaux techniques et le rehaussement de la fosse existante, le tout pour atteindre 2022 animaux-équivalents.

Ce projet d'installation classée a fait l'objet d'une consultation publique en mairie de Maisoncelles du 9 septembre au 9 octobre 2015. Dans le même temps, la consultation a été affichée en mairie de Tresson car la commune de Tresson est située dans le rayon d'un kilomètre autour de l'extension envisagée.

De ce fait, le conseil municipal de Tresson est appelé à rendre un avis sur le projet.

*Les élus présents rendent un avis favorable (huit voix pour et une abstention) à la demande d'extension d'une porcherie formulée par l'EARL Blottipig.*

### **Instauration ou non de la taxe d'aménagement pour 2016**

La commune a la possibilité d'appliquer la nouvelle taxe d'aménagement prévue par le législateur pour toutes les demandes d'urbanisme acceptées (construction ou extension). Pour une instauration au 1<sup>er</sup> janvier, le conseil municipal doit prendre sa décision avant le 30 novembre.

Les élus estiment que cette taxe supplémentaire nuirait à l'attractivité de la commune.

*Les élus présents décident à l'unanimité de ne pas mettre en place de taxe d'aménagement.*

### **Encaissements : remplacement de la régie**

En visite en mairie à la rentrée de septembre, la responsable des trésoreries de Bouloire et Saint-Calais, Monique Rozec, a préconisé de mettre à plat la régie qui permet à la secrétaire de mairie d'encaisser les espèces et les chèques en contrepartie des services payants de la commune. Il s'agit de supprimer la régie d'avance devenue inutile et de remplacer un arrêté modifié par plusieurs avenants.

Il est proposé de créer nouvelle régie sans avance pour recevoir le paiement des photocopies, des télécopies, des branchements électriques pour les commerçants ambulants, du prêt de stands, du prêt de sono, de la location de salle et de la vaisselle cassée.

*Les élus présents approuvent à l'unanimité la suppression de la régie 2261 au 31 décembre 2015 et la création d'une nouvelle régie au 1<sup>er</sup> janvier 2016.*

Le maire et le comptable public seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de l'arrêté à prendre. La future régie sera déposée en trésorerie tous les deux mois ou dès lors que le niveau d'encaisse maximal en numéraires sera atteint.

### **Hameau du Gué : achat de la signalisation**

Les services départementaux ont dressé la liste des panneaux et balises que la commune doit acquérir pour assurer la signalisation routière du hameau du Gué et du tronçon à 70 km/h sur la RD 34 à proximité du bourg.

La mairie a reçu trois devis, établis par Nadia signalisation, SES et Traçage service.

*Les élus présents retiennent la proposition de Traçage service, de Saint-Léonard-des-Bois, d'un montant de 1440 € HT pour dix panneaux en aluminium, avec supports et fixation, ainsi que deux balises.*

Ces achats seront inscrits en dépense d'investissement à l'article 21757. Sur sa proposition, l'agence technique départementale se chargera d'installer la signalisation.

### **Espaces verts : création d'une allée piétonne**

Le conseil municipal souhaite aménager une allée piétonne entre le lotissement des Lilas et la mairie. Les entreprises Menu, Morançais et Pasquier ont été sollicitées.

*Les élus présents retiennent à l'unanimité la proposition du paysagiste Éric Menu, de Teloché, d'un montant de 1623 € HT, pour les travaux de terrassement, la pose d'un géotextile Fibertex et la mise en place d'un matériau de finition 0/20.*

### **Aménagement du bourg : étude préliminaire**

L'Atesart, assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'aménagement du bourg, est venu présenter l'avancement de son travail aux élus le jeudi 29 octobre.

Le projet de la municipalité vise à réduire la vitesse des véhicules pour un vrai partage de l'espace avec les piétons. Il doit privilégier des aménagements pérennes et propres à renforcer le cachet rural de la commune, sans excès de mobilier urbain coûteux et qui n'a pas sa place dans un village.

Plusieurs pistes de travail sont étudiées :

- Un plateau ou une écluse aux quatre entrées de bourg.
- Une visualisation forte du carrefour central et de la place principale grâce à un revêtement spécifique par exemple. Une zone 30 pour englober ce secteur, avec l'éventuelle suppression du stop.
- Un arrêt de car devant le portail au fond de la cour de l'école.
- Un parking derrière l'école avec un éventuel sens unique.
- Un parking en sens unique derrière l'église.
- Un accès à l'impasse du Prieur en passant devant la boucherie.
- Un allongement de la voie verte au bord de la RD 13, en venant du Grand-Lucé.
- Un déplacement du panneau d'agglomération jusqu'au pont sur la RD 13, en venant de Saint-Calais, où l'aspect routier et peu urbanisé à proximité de l'actuel panneau ne correspond pas à une vraie entrée de bourg.

*Les élus décident de se réunir sur le terrain le samedi 14 novembre, à partir de 14 heures, pour affiner ces premières propositions.*

La convention signée entre la commune et l'Atesart jusqu'à fin octobre doit être prolongée par un avenant pour permettre de terminer le travail engagé avant l'été.

*Les élus proposent de repousser le terme de la convention avec l'Atesart au 31 mars 2016.*

## **Terrain multisports : proposition d'investissement en 2016**

Informés d'une possibilité de subvention exceptionnelle par la fédération française de football pour tout projet porté avant le 21 mars 2016, certains élus proposent la création d'un terrain multisports. Cet équipement, qui bénéficierait à tous les habitants, pourrait être installé près de l'école et être utilisé par les enseignants dans le cadre scolaire.

À titre d'information, un devis a été demandé à Méfran collectivités. La société propose un espace de 25 mètres de long par 12 mètres de large environ clos d'une structure galvanisée et plastifiée pour la pratique du football, du handball, du basket-ball, du tennis, du badminton et du volley-ball, le tout posé pour 35372 €HT, hors travaux de terrassement.

## **Questions diverses**

### **Cérémonie du 11-Novembre : vin d'honneur**

Maxime Guillemard, restaurateur à Tresson, a proposé un devis non détaillé pour la fourniture du vin d'honneur du 11-Novembre.

*Le maire rencontrera le restaurateur pour obtenir des précisions.*

### **Sainte-Barbe : vin d'honneur**

L'amicale des sapeurs-pompiers volontaires de Tresson fête la Sainte-Barbe le samedi 27 novembre. Elle sollicite la municipalité pour la prise en charge du vin d'honneur.

*La commune de Tresson offrira le vin d'honneur.*

### **Élections régionales : tableau des permanences**

Les élus sont invités à faire part de leurs disponibilités pour la tenue du bureau de vote lors des élections régionales les dimanches 6 et 13 décembre.

### **Tresson très cirque : demande de subvention**

Le Cirque d'anges heureux organise chaque année, en mai, une journée festive pour clore la saison. En 2016, la compagnie devra déboursier 1600 € pour louer un chapiteau alors qu'elle a bénéficié d'un prêt gracieux cette année.

Soucieuse de maintenir la manifestation Tresson très cirque, la compagnie a adressé en mairie une demande de subvention de 500 €

*Les demandes de subventions pour 2016 seront examinées en février, avant le vote du budget. Un courrier sera adressé en ce sens au Cirque d'anges heureux.*

### **Accueil de réfugiés : réflexion en cours**

La réflexion portée au niveau communautaire pour l'accueil de réfugiés n'a pas progressé depuis le mois dernier. Il est toujours attendu que chacune des huit communes du Pays bilurien prenne position. C'est chose faite à Coudrecieux où le conseil municipal propose un appartement.

Pas de nouvelles par ailleurs de la préfecture qui doit désigner l'association chargée de l'accompagnement des demandeurs d'asile dans le secteur du Pays bilurien.

Prochaine réunion du conseil municipal le mercredi 2 décembre 2015, à 20 heures.

Ont signé, les membres présents

C. BUIN, D. DANGEUL, S. GAUDIN, J. HEINTJE,

R. MASSON, A. PAUMIER, L. POUPON, V. SAMSON.